



Fleurieu sur Saône

n°466

FEVRIER 2022

Les Nouvelles Brèves

Pour plus d'informations et candidature, contacter la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus du conseil sont consultables sur le site Internet et sur les panneaux d'affichage.

CALENDRIER

Samedi 12 février

Vente de caillettes et saucisson à cuire

Vente à emporter de 9h00 à 14h00

Place de la Mairie

Organisée par la Société de Chasse

Samedi 05 mars

Soirée Théâtre

Organisée par le Comité des Fêtes

Espace Fleurieu

COMMUNIQUES

RELAIS PETITE ENFANCE

Accueil des assistantes maternelles, des gardes à domicile et des parents en salle Champ Blanc – Espace Fleurieu, entrée côté voie ferrée, de 8h30 à 11h30,

Judi 3 Février 2022

Renseignements (bureau du Relais) : 04.78.98.28.64

ECOLE

Vacances d'hiver

Vendredi 11 février 2022 après la classe, reprise le lundi 28 février 2022 au matin

INSCRIPTIONS ECOLE

Rentrée scolaire 2022/2023

Deux étapes pour inscrire votre enfant :

1- Certificat de pré-inscription de la mairie

Fourni sur présentation d'un justificatif de domicile à Fleurieu + livret de famille + carte d'identité parent.

2- Inscription à l'école

Rendez-vous à prendre au 04.78.91.59.20 le lundi.

Pour une première inscription en Petite Section :

▪ Carnet de santé + justificatif de domicile + certificat de pré-inscription mairie.

Pour un enfant déjà scolarisé dans une autre école :

▪ Certificat de radiation.

APPARTEMENT T4 bis - A LOUER

A louer, appartement entièrement rénové, situé à côté de la mairie, 2^{ème} étage sans ascenseur, environ 105 m², comprenant 3 chambres, salon, cuisine équipée, salle de bain et salle d'eau.

Loyer mensuel 950 euros + charges 35 euros.

ELECTIONS

Présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Législatives : 12 et 19 juin 2022

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Pour les Présidentielles :

En ligne jusqu'au 02 mars 2022,

En mairie ou par courrier jusqu'au 04 mars 2022

Pour les Législatives :

En ligne jusqu'au 04 mai 2022,

En mairie ou par courrier jusqu'au 06 mai 2022

PROCURATION - NOUVEAUTE

Un électeur peut donner procuration à un électeur qui ne vote pas dans sa commune.

Cependant le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Le mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.

Comment donner une procuration :

- Soit par téléprocédure «Maprocuration»

L'électeur devra fournir son Numéro National d'Electeur (NNE) ainsi que le NEE du mandataire ou toutes ses données d'état civil.

L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module «Interroger sa Situation Electorale» (ISE) de service public. Il permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

La demande de procuration en ligne saisie, il devra se déplacer au commissariat ou gendarmerie pour faire vérifier son identité et valider sa procuration. Il recevra la confirmation de la validité de sa procuration par courriel quelques minutes après son passage devant l'autorité habilitée.

L'électeur peut demander de la même façon la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Mais comme pour une demande, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée est indispensable.

- Soit établir une procuration par formulaire papier CERFA N°14952*03

L'électeur peut :

- Soit imprimer le formulaire sur 2 feuilles (pas de recto/verso) pour le remplir à la main lisiblement et sans ratures.
- Soit le compléter puis l'imprimer sur 2 feuilles

Ensuite, il devra également se déplacer au commissariat ou gendarmerie pour faire vérifier son identité et valider sa procuration.

ELECTIONS – JEUNES 18 ANS

Chaque jeune français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Il est possible de vérifier son inscription électorale sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1961

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu :

- Les jeunes qui ont déjà eu 18 ans ou qui atteindront la majorité entre le 01 janvier et le 04 mars 2022, devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales. La démarche peut se faire soit auprès de la mairie en utilisant le CERFA, soit en ligne accessible au lien www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396
- Les jeunes atteignant la majorité entre le 04 mars et la veille du 1^{er} tour de l'élection devront demander leur inscription à la mairie au plus tard le 10^{ème} jour précédent le 1^{er} tour de l'élection. Ils pourront alors voter lors des 2 tours de l'élection.
- Enfin les jeunes atteignant la majorité entre le 1^{er} tour jusqu'à la veille du 2nd tour devront également demander leur inscription au plus tard le 10^{ème} jour précédent le 1^{er} tour mais ils ne pourront voter que lors du 2nd tour de l'élection.

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes vous convie à son Assemblée Générale **le mardi 15 février 2022** à 19h00 à l'Espace Fleurieu dans le respect des conditions sanitaires qui seront en vigueur.

Présentation de l'activité et des nouveaux projets visant une diversification des offres et l'ouverture à un public de tout âge.

Nous vous espérons nombreux.

SOU DES ECOLES

Pour récupérer votre commande de fromage :

Permanences : le vendredi 11 février de 16h à 18h et le samedi matin de 11h à 12h devant l'école.

COMITE DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage organise son Assemblée Générale **le mercredi 02 mars 2022** à 19h00, salle Champ Blanc – Espace Fleurieu, dans le respect des conditions sanitaires qui seront en vigueur.

ASSOCIATION DES FAMILLES

Collecte et Braderie de vêtements d'occasion

Le samedi 5 février 2022 de 09h à 12h

Lieu : La boîte à fringues, immeuble les Verchères, Route de St André de Corcy à Genay

Contact au 06.68.95.61.56

Atelier : Savoir utiliser l'argile, terre de vie

Le samedi 5 février 2022 de 09h30 à 12h30

Atelier : Fabriquer ses savons

Le samedi 5 février 2022 de 14h à 17h

Tarifs pour les deux ateliers : 30 € pour les adhérents et 35 € pour les non adhérents

Lieu pour les deux ateliers : Espace familles, Clos du Nymphée, rue Rey Loras à Neuville sur Saône.

Vide-dressing

Le dimanche 6 mars 2022 de 9h à 17h

Lieu : Espace familles, Clos du Nymphée, rue Rey Loras à Neuville sur Saône – Entrée gratuite

MESSE A FLEURIEU

www.paroisses-valdesaone.com

LE BUS D'ACCES AU DROIT

Les Restos du Cœur mettent en place «le bus accès au droit». Des avocats sont à la disposition des familles, pour traiter du droit pénal, de la famille, de la consommation et au logement.

Le mercredi 16 février 2022 de 9h30 à 11h30

Place Jean Christophe (Espace Jean Vilar) à Neuville.

Ouvert à tous, passage obligatoire par les Restos du Cœur pour la prise de rendez-vous au 04.72.08.95.87.

FOYER NOTRE DAME DES SANS-ABRI

L'association effectuera une quête sur la voie publique les 05 et 06 février 2022 au profit des œuvres de cette association. Elle organisera la quête selon les conditions requises en période de crise sanitaire liée au covid-19.

Les personnes qui seront habilitées à quêter seront détenteur d'une carte.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles qui ont 16 ans en Février 2022 doivent se faire recenser à la mairie.

Venir avec livret de famille, carte d'identité **et** justificatif de domicile.

CENTRE DE VACCINATION PEDIATRIQUE

Dans le cadre de l'évolution du dispositif vaccinal dans le Rhône, un nouveau centre pédiatrique est ouvert depuis le 14 janvier, sur rendez-vous :



- Le mercredi de 14h à 21h
- Le vendredi de 17h à 21h
- Le samedi de 9h à 17h

Prise de rendez-vous depuis le site sante.fr

Centre de vaccination Pédiatrique Anti-Covid des Monts d'Or – Maison Meunier, 41 rue de la République 69730 Saint Didier au Mont d'Or (Parking Pradel-Mairie)

BIBLIOTHÈQUE



Pendant les vacances de février, la bibliothèque sera :

- **Fermée les lundi 14, mercredi 16, lundi 21 et mercredi 23 février 2022**
- **Ouverte le samedi 19 février**

En dehors de cette période de vacances, la bibliothèque est ouverte les :

Lundi : 17h00 - 18h00 **Mercredi** : 16h00 - 18h00
Samedi : 10h30 - 12h30

DECES

Madame BRERA Solange, le 07 janvier 2022

Monsieur JARRET Marcel, le 09 janvier 2022

Monsieur MIGLIORI Virgil, le 12 janvier 2022

Madame VINCENT Yvette, le 17 janvier 2022

MAIRIE

Secrétariat de Mairie ouvert

du lundi au samedi, de 8 h à 11 h 30.

DÉCHÈTERIE

04 72 08 92 75 – ZI Genay, après le château d'eau.

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Le samedi : 9h00 - 17h00 – **Le dimanche** : 9h00 - 12h00